Allemagne : la candidate AFD Marie-Thérèse Kaiser condamnée à 6000 euros d'amende pour incitation à la haine pour avoir évoqué la surreprésentation des suspects afghans dans les délits sexuels

07/05/2024 à 13h01



C'est une défaite pour la liberté d'expression. Un post Facebook datant de 2021 de la jeune politicienne de l'AfD a conduit à l'accusation absurde et à la condamnation en première instance pour "incitation à la haine". Le jugement a été confirmé aujourd'hui en deuxième instance – le fameux paragraphe en caoutchouc de la justice de la pensée a de nouveau été utilisé contre des critiques désagréables. Kaiser a donné des informations exclusives au Heimatkurier.

C'est lors de la campagne électorale de 2021 que Marie-Thérèse Kaiser, originaire de Basse-Saxe, a exprimé sur Facebook son opinion sur le thème de l'immigration de masse, qui domine encore aujourd'hui toutes les discussions. Sa remarque sur la

part disproportionnée de suspects afghans dans les délits sexuels a été l'occasion pour des dénonciateurs de porter plainte en vertu de l'article 130 de la loi sur l'incitation à la haine raciale, dont la formulation est volontairement vague. La justice de la pensée a confirmé ce lundi que l'exercice de la liberté d'expression et la référence à des faits vérifiables sont punis en RFA.

100 jours-amende et un casier judiciaire

Trois ans après le post, d'innombrables "cas isolés" et des statistiques criminelles alarmantes plus tard, le verdict est donc toujours "incitation à la haine" et donc une inscription au casier judiciaire et 100 jours-amendes à 60 euros. Un résultat honteux pour toute justice indépendante, dont la mission devrait être de régler la cohabitation de ses propres citoyens en cas de litige. Au lieu de cela, elle sert de paravent à une politique accro à la migration qui ne tolère aucune critique de la migration de remplacement en cours. Pour Marie-Thérèse Kaiser et beaucoup d'autres femmes qui ne veulent pas accepter en silence la mise en danger par des délinquants migrants, c'est un signe fatal.

En dernier recours

Mais Kaiser ne renonce pas. Elle veut défier le verdict du tribunal de grande instance de Verden et faire appel, voire même aller jusqu'à la Cour constitutionnelle si nécessaire. Interrogée sur son opinion à l'issue de la journée d'audience, elle a déclaré au Heimatkurier : "Le jugement rendu aujourd'hui par le tribunal régional de Verden est purement politique et ne repose sur aucun fondement. On se sert d'une interprétation délibérément malveillante de ma véritable déclaration et on pratique une inversion bourreau-victime de la plus haute qualité. Avec mon post en 2021, j'ai lancé un débat qui était urgent et qui est toujours nécessaire, comme le montrent également les statistiques policières sur la criminalité publiées récemment.

"Nous devons parler des causes"

Nous ne devons pas nous contenter de combattre les symptômes, nous devons parler des causes. Cela signifie également que nous devons désigner clairement qui sont les auteurs. Ahmad Mansour a déjà déclaré que ce débat nécessaire avait été longtemps étouffé. Ce n’est pas le fait de dire les faits qui provoque le mécontentement du peuple, mais les faits en tant que tels. C’est ce que le tribunal méconnaît totalement. La réalité doit être passée sous silence et les personnes qui font apparaître cette réalité doivent être réduites au silence, comme le montre une fois de plus le jugement d’aujourd’hui”.

Heimatkurier.at